

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 FEVRIER 2018

2/4 – MODALITES DE VERSEMENT DES SOLDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INVESTIES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Dans le cadre de la « Politique de la Ville », la Ville de Mons en Barœul soutient le développement des projets portés par les associations qui se mobilisent en faveur des habitants du quartier du « Nouveau Mons ». Cet accompagnement permet aux associations, dont les projets ont été validés, de faire l'objet d'un conventionnement qui encadre le suivi et le contrôle de l'usage des fonds publics : versement d'un acompte en début d'année et du solde de la subvention sur présentation et analyse d'un bilan qualitatif et financier qui est fourni l'année suivante.

Il convient donc de prévoir l'inscription budgétaire des montants financiers correspondant aux soldes restant à verser cette année. Dans cette optique, le tableau suivant rappelle l'intitulé des actions concernées par le versement des soldes de subvention suivants :

Article Fonctionnel	Opérateur	Intitulé de l'action	Montant du solde de subvention
920 25	AISSMC	Richesses communes	316,00 €
	Centre Social Imagine	Le poulailler citoyen	284,00 €
		Vers la préparation du DILF	799,00 €
		Coopérative Jeunesse Service	664,00 €
	Améliorer et Démocratiser la Vie dans la Cité	Fonds de Participation des Habitants	1 500,00 €
	ADELIE	Soutien au développement des missions de la Mission Locale	30 000,00 €
		Soutien au développement des missions de la MDE et du PLIE	16 819,20 €
	Maillage	Cités Lab	1 350,00 €
	Interfaces	La médiation à l'énergie	1 200,00 €
<b>Sous-Total</b>			<b>52 932,20 €</b>
924 22	Centre Social	Imagine Comedy Club	300 €
	Azimuts	Entre Filles	1 800 €
	La Sauvegarde du Nord	La Boîte à Mots	600 €
		Lis avec Moi	210 €
	Collège Rabelais	Accompagnement à la gestion de la violence	656 €
	Citéo	Médiation Sociale en Milieu Scolaire	2 340 €
	<b>Sous-Total</b>		
<b>TOTAL</b>			<b>58 838,20 €</b>

Par ailleurs, les conventions passées avec chacun des partenaires associatifs prévoient que le montant définitif des soldes de subvention à verser puisse être minoré au regard du niveau de dépense effectivement réalisé et dont l'état est transmis auprès des services de la Ville.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser les soldes de subventions relatifs aux actions achevées en 2017 et dont les bilans auront été approuvés :

- 52 932,20 € inscrits à l'article fonctionnel 920 25, compte nature 6 574,
- 5 906 € inscrits à l'article fonctionnel 924 22, compte nature 6 574.